

CGH RESIDENCE & SPA

LES CHALETs DE FLAMBEAU

VAL CENIS (HAUTE MAURIENNE)



TARIFS PUBLICS PAR SEMAINE

Dates présentées : jours d'arrivée le samedi

OUVERTURE

Vendredi 21 décembre 2018 (7=8)

FERMETURE

Lundi 22 avril 2019 (9=7)

EARLY BOOKINGS POUR DES SEJOURS DE 7 NUITS MINIMUM : -10% sur tarif public pour toute réservation avant le 31/10/2018 pour un séjour effectué entre le début de saison et le 01/03/2019 avant le 15/12/2018 pour un séjour effectué entre le 02/03/2019 et la fin de saison sauf semaines du 29/12/2018, 09/02/2019, 16/02/2019, 23/02/2019

2018/2019	Novembre		Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				
	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam	sam			
	17	24	01	08	15	22	29	05	12	19	26	02	09	16	23	02	09	16	23	30	06	13	20
2P4 / 2P4 Duplex 2 Pièces 2/4 personnes)						1680	2135	840	840	868	868	952	1967	2310	2086	2079	1204	1036	987	1036	1127	924	
3P6 / 3P6 Duplex (3 pièces 4/6 personnes)						2093	2660	1057	1057	1092	1092	1197	2443	2877	2597	2590	1519	1323	1260	1323	1421	1176	
4P8 / 4P8 Duplex (4 pièces duplex 6/8 personnes)						3143	3997	1582	1582	1631	1631	1792	3668	4319	3913	3885	2261	2016	1918	2016	2114	1792	

Les prix incluent :

- la location de l'appartement
- les charges et les taxes (sauf taxe de séjour)
- les lits faits à l'arrivée (sauf couchages du séjour)
- le linge de toilette
- 2 torchons de cuisine
- un kit d'entretien
- télévision
- ménage en fin de séjour (sauf vaisselle et coin cuisine)

Centre Ô Des Cimes, Spa d'Altitude

- Accès gratuit à la piscine couverte, aux bains bouillonnants, aux saunas, hammams et à la salle de cardio-training
- En supplément : massages, soins du corps et du visage proposés dans le centre Ô Des Cimes de la résidence

les tarifs ont été fixés en fonction des conditions économiques en vigueur à la date mentionnée aux conditions générales de vente. En cas d'évolution de ces conditions économiques et notamment de la réglementation sur les taxes afférentes au prix de vente des séjours et services, CGH se réserve le droit d'appliquer la hausse liée à la nouvelle réglementation sans préavis pour tout séjour ou service rendu à partir de la date d'effet de la nouvelle réglementation